

### Séance 28 Janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-huit du mois de janvier à 18h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Magali à Montlaur, sous la présidence de Madame Monique Aliès, Présidente.

**Présents :** Monique ALIES, Bernard ARNOULD, Bernadette BOULANGER, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Bernard ROUVE, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Michèle SICARD, Richard SLEIZAK, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

**En tant que délégué suppléant, était présent :** Michel SIMONIN

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Albert BOUSQUET à Jean-Louis CABANES, Séverine DRESSAYRE à André SERIN, Philippe GIGANON à Cyril TOUZET, Éric HOULES à Patrice VIALA, Marc TOURRET à Eva LE CHARPENTIER

**Absents :** David MAURY, Jean MILESI, Guy SALES

**Date de la convocation :** 22 janvier 2021

**Madame la Présidente énonce les pouvoirs.**

**Le quorum atteint, la séance est ouverte.**

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Anne-Claire SOLIER

**Ordre du jour :**

- Approbations des Procès-Verbaux des séances de Conseil Communautaire du :
  - 26 novembre 2020,
  - 17 décembre 2020,
- Situation sanitaire du Saint-Affricain : quelle politique de recrutement pour des médecins généralistes au sein de notre réseau de santé intercommunal ?
- Contrats de location à passer avec les professionnels de santé de la maison de santé pluri-professionnelle de Camarès,
- Partie Environnement :
  - Bilan des tonnages et financier des déchets 2020,
  - Traitement et Valorisation des Déchets 2021 : nouveaux tarifs,
  - Renouvellement des conventions : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ménagers et Lampes usagées »,
- DETR travaux voirie 2021,

- DETR aménagement extérieur – ALSH « Le coin des copains », 2<sup>ème</sup> tranche,
- Projets communautaire présentés au titre du Plan de relance,
- 2<sup>ème</sup> tranche de travaux sur le réseau de sentiers,
- Convention avec la Fédération des Œuvres Laïques pour le poste d'animateur du Centre de Loisirs de Camarès – Financement au titre de 2021,
- Versement d'acomptes sur subventions de fonctionnement 2021 avant le vote du Budget Primitif du Budget Général 2021,
- Bilan de la saison 2020 des piscines de Belmont-sur-Rance et de Saint-Sernin-sur-Rance,
- Compétence mobilité : prise d'une délibération pour une clarification juridique,
- Demande de subvention au Département pour des actions en faveur de l'attractivité et de promotion du territoire,
- Secrétariat de mairie itinérant : en attente de réponses de certaines communes,
- Ressources humaines,
- Questions diverses

Madame La Présidente demande à l'assemblée que deux points soient rajoutés à l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire :

- Accord de principe pour la poursuite du Fonds L'OCCAL,
- Convention de stage – Entretien des locaux de la Halte-Garderie de Belmont-sur-Rance.

Les membres présents valident la demande de Madame La Présidente et acceptent que soit débattus les deux points cités ci-dessus lors de la séance.

*Madame la Présidente introduit la séance en souhaitant ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021. Par ailleurs, elle remercie la municipalité de Montlaur de nous accueillir.*

---

### **Approbation des Procès-Verbaux des séances de Conseil Communautaire du :**

---

- ❖ **26 novembre 2020** : approuvé à l'unanimité,
- ❖ **17 décembre 2020** : approuvé à l'unanimité.

---

### **Situation sanitaire du Saint-Affricain : quelle politique de recrutement pour des médecins généralistes au sein de notre réseau de santé intercommunal ?**

---

Madame la Présidente introduit en indiquant que la communication va être primordiale pour l'attractivité de notre réseau de santé. Par ailleurs, elle rappelle la situation sanitaire du Saint-Affricain, et explique que la Communauté de Communes (élus autant que le personnel) a reçu plusieurs coups de fil de personnes demandant comment faire pour avoir un médecin, où s'adresser. Suite, à cela et comme discuté en bureau, elle précise que deux pistes peuvent s'offrir à nous dès aujourd'hui :

- La politique du département, via Monsieur Bernard ARNOULD,
- Le contact avec des internes en médecine, via Monsieur Jean-François ROUSSET.

Monsieur Jean-François ROUSSET prend la parole pour indiquer qu'il a déjà pris contact avec des internes en médecine de Toulouse et Montpellier.

Monsieur Bernard ARNOULD prend à son tour la parole afin d'expliquer la politique du département. Il commence en expliquant qu'il avait déjà pris contact avec la personne qui s'en occupe, mais au vu de la crise sanitaire que nous avons connue en 2020 suite à la pandémie de Covid-19, cela a compliqué la situation et retardé l'analyse de cette problématique. Il complète en indiquant que le réseau de santé sera opérationnel dans les mois – semaines à venir, de ce fait, à l'heure actuelle les conditions (notamment architecturales) sont réunies pour vendre « notre territoire ». Les choses se feront par étapes, avec notamment le second levier de possible : le contact avec des internes en médecine, via Monsieur Jean-François ROUSSET. Il complète en rappelant qu'avec le Docteur VERAN de Camarès, ils

accueillent depuis plusieurs années des internes, mais que ces derniers ne restent pas, notamment car les conditions générales n'étaient pas remplies. Enfin, il conclut en indiquant que la rencontre avec les services du département est prévue très prochainement et que celle-ci allait faire avancer les choses, nous allons rechercher les potentialités qui pourront être mises en avant et valorisées pour rendre le territoire attractif.

Monsieur Jean-François ROUSSET reprend la parole pour indiquer comment il avait déjà pris contact avec des internes en médecine de Toulouse et Montpellier : il explique qu'il est passé directement par les associations d'internes pour leur exposer notre problématique, actuellement, il attend un retour pour aller présenter la situation en direct. Par ailleurs, il indique avoir mentionné dans l'annonce de notre problématique, que des couples pouvaient s'installer du fait de notre territoire premièrement, et aussi en expliquant que nous manquions également de professions médicales de type dermato, dentiste, ... .

Madame la Présidente conclue en indiquant qu'on a bien consolidé la base, qu'il faut continuer ainsi, et remercie le Docteur Bernard ARNOULD et Monsieur Jean-François ROUSSET pour leur aide et leur implication, et leur souhaite bon courage.

### Contrats de location à passer avec les professionnels de santé de la maison de santé pluri-professionnelle de Camarès

Madame la Présidente indique aux membres du Conseil Communautaire que les travaux d'aménagement de la maison de santé pluri-professionnelle sur le site de Camarès vont être terminés d'ici peu.

Madame la Présidente précise qu'il est indispensable de conclure des baux de locations avec chacun des professionnels de santé installés sur ce site.

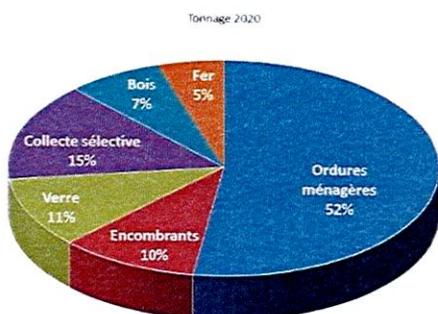
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les projets de baux de location (ci-annexé) à conclure avec chacun des professionnels de la maison de santé pluri professionnelle de Camarès, pour un loyer calculé sur la base du prix au m<sup>2</sup> de 6,50 € hors charges qui seront facturées en sus,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour signer les baux avec les professionnels, ainsi que tout autre pièce relative à ce dossier et à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires.

### Partie Environnement

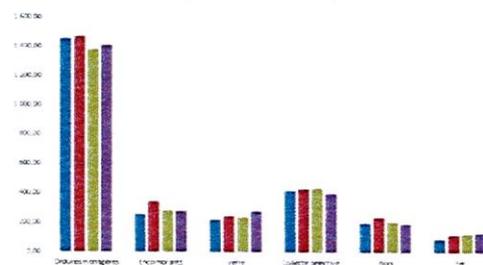
#### ❖ Bilan des tonnages et financier des déchets 2020 :

Conseil Communautaire – 28/01/2021  
Bilan des tonnages et financier des déchets 2020



Répartition en % des 6 plus importantes catégories de déchets !

Conseil Communautaire – 28/01/2021  
Bilan des tonnages et financier des déchets 2020



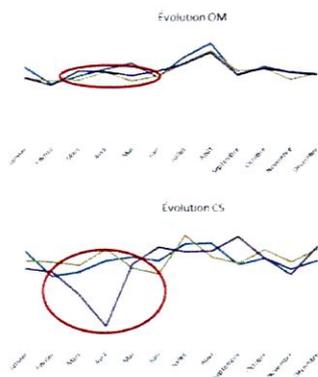
**Point Négatif :**

- la légère augmentation des Ordures Ménagères (+ 29,72 T) !
- la diminution de la Collecte sélective (- 41,22 T) !

=> Explication : la période du premier confinement – Covid-19

**Point Positif :**

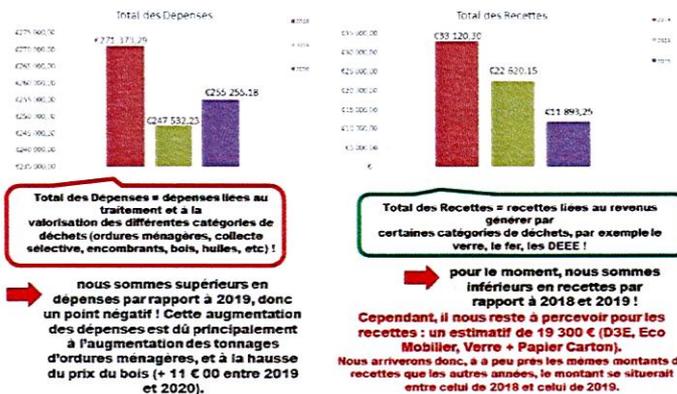
- le fait qu'on soit inférieur en Encombrants (- 5,20 T) et en Bois (- 14,26 T), démontre une fois de plus l'impact positif des trois bennes Eco-Mobilier mise en place à la fin 2018 dans nos trois déchetteries !
- l'augmentation du Verre (+ 41,68 T) !
- la légère augmentation du Fer (+ 5,40 T) !



**Point Négatif :**

• **la légère augmentation des Ordures Ménagères (+ 29,72 T) !**  
Sur la période mise en évidence, les tonnages d'Ordures Ménagères sont supérieurs par rapport à ceux d'N-1. Par ailleurs, cette période correspond à la période du premier confinement - Covid-19.

• **la diminution de la Collecte sélective (- 41,22 T) !**  
Sur la période mise en évidence, on peut voir une chute des tonnages de Collecte Sélective. Par ailleurs, cette période correspond à la période du premier confinement - Covid-19 où il y a eu une suspension momentanée d'1 mois environ de la collecte du tri sélectif (suite à la suspension de l'activité du centre EcoTri de Millau).



**Total des Dépenses = dépenses liées au traitement et à la valorisation des différentes catégories de déchets (ordures ménagères, collecte sélective, encombrants, bois, huiles, etc) !**

→ nous sommes supérieurs en dépenses par rapport à 2019, donc un point négatif ! Cette augmentation des dépenses est dû principalement à l'augmentation des tonnages d'ordures ménagères, et à la hausse du prix du bois (+ 11 € 00 entre 2019 et 2020).

**Total des Recettes = recettes liées au revenus générer par certaines catégories de déchets, par exemple le verre, le fer, les DEEE !**

→ pour le moment, nous sommes inférieurs en recettes par rapport à 2018 et 2019 !  
Cependant, il nous reste à percevoir pour les recettes : un estimatif de 19 300 € (D3E, Eco Mobilier, Verre + Papier Carton).  
Nous arriverons donc, à peu près les mêmes montants de recettes que les autres années, le montant se situerait entre celui de 2018 et celui de 2019.

**❖ Traitement et Valorisation des Déchets 2021 : nouveaux tarifs :**

**Point Info : Evolution des tarifs**  
Donc, il va falloir faire très attention dans l'avenir (prévoir des sommes suffisantes au budget), afin de conserver notre équilibre budgétaire.

Engagement des tarifs	2020	2021	Evolution
Ordures Ménagères	134€ 09 TTC	154 € 44 TTC	+ 20 € 35 TTC
Collecte Sélective	42 € 57 TTC	86 € 04 TTC	+ 43 € 47 TTC
Encombrants	92 € 84 TTC	123 € 70 TTC	+ 30 € 86 TTC
Bois	88 € 00 TTC	93 € 50 TTC	+ 5 € 50 TTC

Catégories	à tonnages égal (année 2020)	2020	2021	Différence
OM	1 410,74	189 166,11 €	217 874,69 €	+ 28 708,58 €
CS	398,78	16 976,04 €	34 311,03 €	+ 17 334,99 €
TV (encombrants)	279,30	25 930,21 €	34 549,41 €	+ 8 619,20 €
Bois	194,42	17 108,96 €	18 178,27 €	+ 1 069,31 €

**❖ Renouvellement des conventions : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ménagers et Lampes usagées » :**

Madame la Présidente indique que les deux conventions concluent avec l'éco-organisme OCAD3E sont arrivés à échéance.

Elle précise que l'agrément de cet organisme est en cours de renégociation avec l'État et devait être effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cependant, le calendrier ayant été retardé par la crise sanitaire, OCAD3E propose d'anticiper le conventionnement afin de ne pas avoir d'interruption de service de collecte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Madame la Présidente procède à la lecture des deux projets de convention, telle que nommé ci-dessous et ci-annexé :

- Convention de collecte séparée des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ménagers (DEEE),
- Convention relative aux Lampes usagées collectées par les communes et établissements publics de coopération intercommunale.

Les conventions ont pour objet de régir les relations juridiques, techniques et financières entre OCAD3E et la Communauté de Communes, qui développe un dispositif de collecte séparée des DEEE et des lampes sur les déchetteries de : Belmont-sur-Rance, Saint-Sernin-sur-Rance et Camarès.

Où cet exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les projets de conventions tels que présentées et ci-annexés,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer les conventions définitives dès confirmation de l'agrément de l'éco-organisme par l'Etat,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente, pour signer ou effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.

---

## DETR travaux voirie 2021

---

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire les travaux envisagés dans le cadre du programme annuel 2021 de travaux d'investissement sur la voirie communautaire pour élargissements, re-profilages, renforcements de voies ou/et réfections des revêtements et qui pourrait faire l'objet d'un dossier de demande de subvention DETR voirie 2021.

Dans un souci de maîtrise budgétaire, le **coût prévisionnel global serait limité à 300 000 € hors taxe, soit 360 000 € TTC.**

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

- DETR sur programme annuel (30%) : 90 000 €,
- Autofinancement : 270 000 €.

Les travaux pourront être exécutés au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le programme de travaux, l'échéancier et le plan de financement proposés,
- **DÉCIDE DE SOLLICITER** pour ce programme d'investissement l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 au titre de la voirie locale,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer, auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Millau, les démarches nécessaires pour solliciter cette subvention,
- **INDIQUE** que la programmation et/ou le plan de financement de ces travaux sont susceptibles d'être modifiés en fonction des priorités d'interventions qui seront définies ultérieurement par le conseil au regard des incidences climatiques hivernales sur la sécurité des voies et également en fonction du montant de la subvention accordée.

---

## DETR aménagement extérieur – ALSH « Le coin des copains », 2<sup>ème</sup> tranche

---

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire le projet de travaux de sécurisation et d'aménagement extérieur de son Centre de Loisirs de Belmont sur Rance. Ces travaux seront l'aboutissement d'un projet qui doit pérenniser et développer l'offre actuelle.

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire, le plan de financement prévisionnel des travaux de sécurisation ainsi que l'échéancier.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** les travaux de sécurisation et d'aménagement extérieur de l'ALSH ainsi que l'échéancier présenté,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **DÉCIDE DE SOLLICITER** pour ces travaux le soutien de l'ÉTAT au titre de la DETR 2021,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions auprès des différents financeurs,
- **DONNE** tout pouvoir à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

---

## Projets communautaire présentés au titre du Plan de relance

---

Les projets qui vont vous être présentés en sont au stade des études et feront l'objet de discussions et de prise de décision lors du D.O.B., du budget 2021 et au sein de leur Commissions respectives.

Cependant, le calendrier nous impose de les tracer rapidement auprès des différents donneurs d'ordre, et ce pour se donner toutes les chances d'optimiser leurs financements.

### ❖ **Salle des fêtes intercommunale de Camarès :**

La Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier souhaite réaliser des travaux d'amélioration et d'extension de la salle des fêtes de Camarès.

Les objectifs recherchés ont pour but de :

- Offrir un lieu adapté à la population du territoire, que ce soit pour les activités :
  - sportives (gym volontaire, judo, danse, etc, ...)
  - familiales (mariages, baptêmes, etc, ...)
  - intercommunales (marché de Noël ou de Pays, Téléthon, etc, ...)

Pour les sports de balles ou ballons, la salle actuelle correspond, elle ne nécessite pas de besoin en chauffage.

- Pouvoir bénéficier d'un outil adapté pour la tenue d'événements ou de réunions :
  - Communautaires (bureaux, conseils ou vœux, etc, ...)
  - Associatifs ;
  - Communaux.

#### ❖ **Point de vue sur la RD999 – commune de Pousthomy :**

La Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier souhaite réaliser un point de vue sur le haut de côte de la RD999 – commune de Pousthomy.

La zone d'arrêt ne correspond plus aux attentes, les travaux d'aménagement permettront de donner satisfaction pour les raisons suivantes :

- Ils permettront de matérialiser et valoriser l'entrée ouest de notre territoire ;
- Les usagers de la route qui souhaitent s'arrêter pourront le faire dans des conditions de sécurité optimums, par la présence de places matérialisées et séparées physiquement par une glissière béton ;
- Les aménagements comprendront du mobilier pour se détendre et laisser l'endroit intact ;
- Nous aurons la possibilité de diffuser de l'information à travers des supports implantés sur site.

#### ❖ **Piscine intercommunale de Belmont-sur-Rance :**

Le présent projet concerne la réhabilitation de la piscine de Belmont-sur-Rance. Cet équipement a été construit dans les années 70. Elle est ouverte 3 mois de juin à fin août. Dès son ouverture, les écoles du territoire se répartissent des créneaux pour l'utiliser.

Les objectifs recherchés ont pour but de :

- Aménager la structure aux normes d'accessibilité (vestiaires, WC PMR, reprise des margelles, ...) et sécurisation de la structure ;
- Rendre attractive la piscine afin d'attirer les visiteurs ;
- Proposer un espace de loisirs avec zones de jeux aqua ludiques / toboggan / plongeoirs ;
- Aménager une zone espace vert.

#### ❖ **Construction d'un local ADMR pour le portage des repas :**

Le présent projet concerne la création d'un local pour le portage de repas au profit de l'ADMR sur le site de la MSP de Belmont-sur-Rance.

#### ❖ **Restructuration de la maison de retraite de Brusque :**

La consultation lancée est organisée en vue de l'attribution d'un marché pour la Mission de **Programmation architecturale** concernant la construction d'un EHPAD sur la Commune de Brusque pour le compte de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier.

#### ❖ **Sylvanès – restructuration de l'Abbaye Cistercienne :**

Présentation du plan de financement et du calendrier prévisionnels.

---

### **2<sup>ème</sup> tranche de travaux sur le réseau de sentiers**

---

Madame la Présidente propose une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux qui va permettre de renforcer ce maillage et ouvrir de nouvelles connexions avec les réseaux du Saint-Affricain et des 7 Vallons par :

- la réalisation de nouvelles jonctions en différents points du territoire,

- l'ouverture de chemins ruraux,
- la finalisation de la signalétique directionnelle de l'ensemble du réseau,
- la sécurisation de certains sentiers.

Madame la Présidente présente le devis du Parc Naturel Régional des Grands Causses pour cette 2<sup>ème</sup> tranche d'aménagement du réseau de sentiers d'un montant estimatif de 58 800 € net (non assujetti à TVA).

Oui cet exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **SE PRONONCE favorablement** à la réalisation d'une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux sur le réseau de sentiers,
- **APPROUVE** la programmation et le plan de financement proposés,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires pour solliciter l'aide du Conseil Départemental,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents et procéder aux formalités afférentes à ce dossier.

---

### **Convention avec la Fédération des Œuvres Laïques pour le poste d'animateur du Centre de Loisirs de Camarès – Financement au titre de 2021**

---

Dans le cadre de la convention tripartite signée avec la Fédération des Œuvres Laïques, l'Association gestionnaire du Centre de Loisirs de Camarès et la Communauté de Communes du Rougier de Camarès (délibération du 15 décembre 2009) pour le financement du poste d'animateur assurant la direction du Centre de Loisirs de Camarès.

Madame la Présidente rappelle que la Fédération des Œuvres Laïques, en tant qu'employeur, soumet annuellement le plan de financement de ce poste.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE de verser la somme** de 32 877,00 € à la Fédération des Œuvres Laïques au titre de la participation communautaire au financement du poste de la salariée de la Fédération assurant la direction du Centre de Loisirs de Camarès,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

---

### **Versement d'acomptes sur subventions de fonctionnement 2021 avant le vote du Budget Primitif du Budget Général 2021**

---

Madame la Présidente rappelle aux Conseillers Communautaires que dans le cadre des soutiens financiers accordés annuellement à certaines associations pour le fonctionnement de leur structure entrant dans les domaines de compétences de la Communauté de Communes, des acomptes sont versés tout au long de l'année.

Ces soutiens financiers régulièrement renouvelés sont nécessaires pour permettre d'assurer une continuité dans le fonctionnement des services proposés pour ces structures associatives employant du personnel, à savoir :

- |   |   |
|---|---|
| - ALSH – Le coin des copains – Belmont-sur-Rance,                     | - Micro-crèche – Les Lutins du Château – Camarès, |
| - Multi accueil – Halte-garderie Mes petits Amis – Belmont-sur-Rance, | - ESSI – Saint-Sernin-sur-Rance, et,              |
| - ALSH – Centre de loisirs Jean-Michaut – Camarès,                    | - Office de Tourisme Aveyron Sud.                 |

Madame la Présidente propose d'envisager le versement d'acomptes sur la subvention annuelle avant le vote du budget de la collectivité afin de permettre le bon fonctionnement de ces structures.

Cet acompte serait versé dans la limite de 30 % de la subvention accordée l'année précédente.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à procéder à des versements d'acomptes sur les subventions annuelles de fonctionnement, pour les associations mentionnées ci-dessus, préalablement au vote du budget et dans la limite de 30 % de la subvention accordée dans l'année.

## Bilan de la saison 2020 des piscines de Belmont-sur-Rance et de Saint-Sernin-sur-Rance

Conseil Communautaire – 28/01/2021  
BILANS PISCINES - Saison 2020

Conseil Communautaire – 28/01/2021  
BILANS PISCINES - Saison 2020



### Détail des ventes des entrées/cartes

Désignations	Piscines	BELMONT	SAINT-SERNIN
Carte Scolaire Saison 2020		36	32
Entrées visiteurs		105	38
Entrées enfants		465	1 228
Entrées adultes		671	1 422
Abonnements enfants (10 entrées)		17	58
Abonnements enfants (5 entrées)		7	22
Abonnements adultes (10 entrées)		31	69
Abonnements adultes (5 entrées)		18	19

Pour rappel :  
Mise en place de la  
Carte Scolaire pour  
la Piscine de Saint-  
Sernin-sur-Rance

Conseil Communautaire – 28/01/2021  
BILANS PISCINES - Saison 2020

### DEPENSES ET RECETTES

BELMONT		SAINT-SERNIN	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fournitures divers 12 395,78 €	Entrées 4 810,90 €	Fournitures 19 353,28 €	Entrées 8 602,50 €
Achats divers 702,00 €	Buvette 2 081,00 €		Buvette 7 565,00 €
Salaires (MNS, régisseur)* 12 503,57 €		Salaires (MNS, régisseur)* 13 669,83 €	
<b>TOTAL 25 601,37 €</b>	<b>TOTAL 6 891,90 €</b>	<b>TOTAL 27 626,41 €</b>	<b>TOTAL 16 167,50 €</b>
Soit - 18 709,45 €		Soit - 16 865,41 €	



\* N'est pas comptabilisé le temps de travail des agents techniques



Conseil Communautaire – 28/01/2021  
BILANS PISCINES - Saison 2020

### REMARQUES DES USAGERS

Belmont – St Sernin :

- Achat de chaises, transats, parasols et tables,
- Achat de cafetières.

### REFLEXIONS A PREVOIR

- Réfection/travaux à Belmont,
- Aménagement d'un local bar fermé à St-Sernin,
- Révision des cartes scolaires,

### AVIS

- Retour positif concernant les cartes scolaires et leurs utilisations sur les deux sites (idem pour les autres formats de cartes).
- Retour positif pour le libre accès aux bassins (sans réservation de créneaux).
- Retour positif concernant les cours de natation et autres activités proposées.
- Retour positif sur les espaces autour des bassins.
- La démonstration de waterpolo (club de Sète) à Belmont a été appréciée



## Compétence mobilité : prise d'une délibération pour une clarification juridique

Madame la Présidente rappelle que dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM), les Communautés de Communes ont été invitées à statuer sur la prise de la compétence organisation de la mobilité.

Lors de sa séance du 26 novembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé de ne pas se saisir de la compétence mobilité.

En conséquence, la Région sera seule autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

Par délégation de la Région, les communes ou les communautés de communes pourront cependant continuer d'organiser toute attribution ou tout ou partie de service de mobilité. Ces accords feront l'objet de conventions ; dans ce cas, la commune ou la communauté de commune sera autorité organisatrice de 2<sup>ème</sup> rang (AO2).

La loi LOM n'exige pas de délibération de la Communauté de Communes si celle-ci décide de ne pas prendre cette compétence.

Toutefois, les services de la Région, sur préconisation de leurs juristes, conseillent aux communautés de communes faisant ce choix de prendre une délibération pour plus de clarté.

Le Conseil est donc invité à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de ne pas se saisir de la compétence organisation de la mobilité,
- SOUHAITE CONSERVER son statut d'autorité organisatrice de 2<sup>ème</sup> rang pour l'organisation des services de Transport à la Demande (TAD) sur son territoire dans le cadre et en continuité de la convention de délégation de compétence précédemment conclue.

---

## **Demande de subvention au Département pour des actions en faveur de l'attractivité et de promotion du territoire**

---

Madame la Présidente indique au Conseil Communautaire que le futur site internet de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier sera un outil de communication et de valorisation du territoire.

À ce titre, les pages concernant la découverte de notre territoire, la mise en valeur des offres d'emplois et des offres de logements ainsi que la promotion des opportunités professionnelles et du cadre de travail que le territoire peut offrir seraient financées par le Conseil Départemental.

Le prestataire en charge de la réalisation du site internet a estimé sur devis la réalisation des pages dédiées à l'attractivité à 9 041,00 €. Également, le temps de travail effectué par l'agent en charge de cette mission est estimé à hauteur de 779,52 €.

La seconde partie de la subvention, qui consiste en la création d'une plaquette présentant le territoire aux nouveaux arrivants, est évaluée à 509,08 €, soit, 175,00 € d'impression (300 exemplaires et 334,08 € pour le temps de travail effectué.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la demande de subvention au Département de l'Aveyron,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **DÉCIDE DE SOLLICITER** cette aide au titre de la convention « Agir pour nos territoires – Vivre et travailler en Aveyron »,
- **DONNE** tout pouvoir à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

---

### **Rajout à l'ordre du jour : Accord de principe pour la poursuite du Fonds L'OCCAL**

---

Au vu de la situation sanitaire qui perdure et au vu du budget restant dans l'enveloppe initiale, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire de reconduire ce fonds de solidarité exceptionnel durant le premier trimestre 2021 sans réabonder.

Ce dispositif permet aux petits commerces d'obtenir une aide financière non négligeable en cette période difficile.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la reconduction du Fonds L'OCCAL,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires pour reconduire ce Fonds L'OCCAL sur le territoire pour trois mois supplémentaires.

---

### **Secrétariat de mairie itinérant : en attente de réponses de certaines communes**

---

#### **Retour sur le questionnaire envoyé en début décembre 2020 :**

Sur 23 communes, 13 ont répondu.

- ✓ 5 communes souhaitent bénéficier du service pour un remplacement de la secrétaire momentanément indisponible et pour un renfort occasionnel,
- ✓ 4 communes souhaitent bénéficier du service pour un remplacement de la secrétaire momentanément indisponible uniquement,
- ✓ 1 commune souhaite bénéficier du service pour un renfort occasionnel uniquement,
- ✓ 3 communes n'ont pas de besoins actuellement.

Il est demandé aux communes n'ayant pas répondu de répondre, même si c'est dans la négative.

### ❖ Création d'emploi (dans le cadre d'un avancement de grade) :

Considérant la nécessité de créer en raison des possibilités d'avancement de grade suite à la réussite à l'examen professionnel :

- 1 emploi de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe : 35 h

La Présidente propose à l'assemblée,

- la création de 1 emploi de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- la suppression de 1 emploi de Rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01<sup>er</sup>/02/2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

- **ADOpte** : à l'unanimité des membres présents.

### ❖ Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – service travaux divers/voirie/espaces verts :

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : entretien de la voirie/travaux divers/espaces verts.

Sur le rapport de la Présidente et après en avoir délibéré ;

#### **DECIDE**

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 8 mois allant du 01/03/2021 au 31/10/2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent des services techniques à temps complet.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**ADOpte** : à l'unanimité des membres présents.

### ❖ Emploi de vacataire – Déchetterie Belmont :

Madame la Présidente, rappelle à l'assemblée, la délibération N° 20191024\_171 en date du 24 octobre 2019 validant la création d'un emploi de vacataire afin d'effectuer le gardiennage de la déchetterie de Belmont.

Elle informe le Conseil Communautaire, qu'il est nécessaire de revaloriser le montant du forfait brut.

Elle propose de revaloriser le montant du forfait brut à 11.28 € par heure à compter du 01/02/2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** :

Qu'à compter du 01/02/2021, la rémunération à la vacation qui interviendra après service fait s'élèvera à 11.28 euros brut (forfaitairement, par heure...),

- **DÉCIDE** : de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget,
- **ADOpte** : à l'unanimité des membres présents.

### ❖ Formation PSC1 – INTRA en partenariat avec le CNFPT :

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire que 2 sessions de formation PSC1 (*Prévention et secours civiques niveau 1*) seront organisées en partenariat avec le CNFPT fin février 2021.

Formation en INTRA financée par le CNFPT et sera dispensée par la Croix Rouge à Belmont pour 20 agents.

Il convient d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention qui fixe les conditions sanitaires d'organisation d'une formation en dehors des locaux du CNFPT.

Madame la Présidente donne lecture du projet de convention.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la formation PSC1 organisée en INTRA en partenariat avec le CNFPT,
- **APPROUVE** la convention qui fixe les conditions sanitaires d'organisation d'une formation en dehors des locaux du CNFPT,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération,
- **ADOpte** : à l'unanimité des membres présents.

---

**Rajout à l'ordre du jour : Convention de stage – Entretien des locaux de la Halte-Garderie de Belmont-sur-Rance**

---

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire qu'une personne scolarisée au centre européen de formation effectuera un stage à la halte-garderie « Mes Petits Amis » à Belmont-sur-Rance.

Madame la Présidente donne lecture de la convention de stage.

Elle présente les modalités du stage :

- Service : entretien de locaux,
- Lieux : halte-garderie « Mes Petits Amis » à Belmont-sur-Rance,
- Durée : 4 h (sur 2 jours),
- Date : février 2021,
- Gratification : aucune.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de stage,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

---

**Questions diverses**

---

- ❖ **CIAS : Monsieur Marc TOURET, vice-président du CIAS demande aux communes intéressés de procéder à un recensement pour le portage de repas :**
- ❖ **Campus connecté, en association avec la Communauté de Communes du Saint Affricain, Roquefort et 7 Vallons (réponse à un appel à projet régional ) :** Madame la Présidente présente il s'agirait d'un soutien à l'appel à projet régional où la Communauté de Communes du Saint Affricain, Roquefort et 7 Vallons a répondu. L'objectif de celui-ci est de fournir un lieu dédié aux jeunes post-bac afin qu'ils puissent suivre de façon pérenne leurs cours à distance. Ceci est très important, notamment au vu du contexte actuel pour conserver le lien social.  
Le Conseil Communautaire donne son accord de principe.
- ❖ **Réunion projet AEP – assainissement le jeudi 04 mars 2021 à 14h30 (salle de l'aérodrome, Belmont-sur-Rance) – réponse souhaitée le plus rapidement possible ;**
- ❖ **Covid-19 et Vaccination :** Madame la Présidente rappelle un sujet abordé au bureau et qui concerne l'organisation de la vaccination contre le Covid-19. Il y avait la possibilité pour les personnes souhaitant se faire vacciner de prendre une navette gratuite, fourni par la Région. Par ailleurs, Madame la Présidente propose et conseille à l'ensemble des communes d'aider les personnes âgées, qui n'ont pas forcément de boîte à prendre rendez-vous pour le vaccin. Également, il est compliqué de prendre une navette de la Région, surtout vis-à-vis des horaires (groupement de personnes, etc), elle indique pourquoi ne pas utiliser le TAD (Transport À la Demande).  
Elle indique également qu'il est difficile d'organiser une campagne vaccinale sur notre territoire. Ce que Madame Anne-Claire SOLIER confirme.

Pour conclure, Madame la Présidente indique qu'on ne doit pas relâcher les efforts et de continuer à respecter les gestes barrières.

Levée de la séance à 20 heures 30 minutes.

La Présidente,  
Monique ALIÈS

